

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN EXPERT POUR L'ELABORATION D'UN PLAN PECHE DE LA RETENUE DU BARRAGE NACHTIGAL AMONT

16 février 2021

OBJET

Ce document présente les termes de référence pour le recrutement d'un expert chargé de l'élaboration du plan pêche de la retenue.

VALIDATION

REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
Joseph TSANA ENAMA Responsable Restauration Moyens d'Existence 	Brunelle MAHOUE Cadre Appui Management DES 	Lorène DAUCHEZ Directrice Environnemental et Social 

LISTE DE DIFFUSION

Interne : Directeur Général – Directeur Général Adjoint – Directrice Ressources Humaines et Moyens Généraux –
- Chef de Service Moyens Généraux - Cadre Achats Senior

Externe : Prestataires consultés

ACCESSIBILITE

- Confidentiel Document destiné exclusivement aux personnes nommément désignées dans la liste de diffusion
- Restreinte Document destiné exclusivement aux fonctions figurant dans la liste de diffusion.
- Interne Document interne diffusable au sein de l'entreprise.
- Libre Document de diffusion libre à l'interne et à l'externe

NHPC est une Société Anonyme (SA) de droit Camerounais créée le 7 juillet 2016.

L'actionariat de la Société est le suivant :



- EDF (40%) - Industriel leader mondial des énergies bas carbone et expert en production d'énergie nucléaire, hydraulique, thermique et renouvelable.
- SFI (20%) - Institution financière membre du groupe Banque Mondiale, et plus grande institution de développement en charge du secteur privé.
- Etat du Cameroun (15%) - Partenaire institutionnel clé dans la promotion de l'investissement et la mise en œuvre des partenariat public-privé au Cameroun
- AFRICA 50 (15%) - Fonds d'investissement africain indépendant orienté vers les projets nationaux et régionaux à fort impact, notamment dans les domaines de l'énergie et le transport.
- STOA (10%) - Fonds d'investissement français spécialisé dans les infrastructures et l'énergie dont l'ambition est d'accompagner les projets à forte valeur ajoutée en Afrique, en Amérique Latine et en Asie du Sud-Est.

NHPC a pour mission la conception, le financement, la construction de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal sur le fleuve Sanaga (420 MW, 2970 GWhs de production annuelle d'électricité soit environ 30% de l'électricité du Cameroun à sa mise en service) et de la ligne de transport d'évacuation d'énergie (225 000 V – 50 km) entre Nachtigal et Nyom.

Aux côtés de son volet industriel, le Projet Nachtigal est également porteur d'une forte ambition dans les domaines environnementaux et sociaux

Démarré en février 2019, la mise en service de l'aménagement hydroélectrique devrait s'effectuer fin 2023. NHPC assurera également l'exploitation de l'ouvrage pendant 35 ans.

Le financement du Projet d'environ 800 Md CFA est conçu en « project finance » en s'appuyant sur un pool constitué d'Institutions de Développement Internationales majeures mais également de banques locales :



Plus important PPP (Partenariat Public Privé) en cours en Afrique dans le domaine de l'énergie, Nachtigal s'est vu remettre le prix de Projet de l'Année 2018 dans la catégorie des Financements Multilatéraux par l'institution Project Finance International (PFI).

Pour plus d'informations sur l'actualité du Projet, il convient de consulter la page LinkedIn de Nachtigal.

Nachtigal a vocation à être un chantier exemplaire au service du Développement Durable du Cameroun. A ce titre la dimension environnementale et sociale, présente depuis le démarrage, est particulièrement importante aux yeux des parties prenantes du Projet (actionnaires, prêteurs, autorités). Cela s'est notamment traduit par l'élaboration et la mise en œuvre d'importants programmes environnementaux et sociaux (relogement des familles impactées, restauration des moyens d'existence des personnes affectées par le projet, préservation de la biodiversité, préservation du patrimoine culturel et archéologique, ou encore développement économique local) ainsi que par l'intégration dans les Contrats de Construction d'un important volet environnement et social.

II- JUSTIFICATIF DE LA PRESTATION

La pêche artisanale est importante dans la Sanaga. Elle concerne non seulement la population autochtone mais aussi des migrants venus du Mali ou d'autres régions du Cameroun. Le commerce concerne des revendeuses buyam-sellam aussi bien locales que régionales. Le poisson est une source d'alimentation importante présente à deux tiers des repas et la pêche une importante source de revenus pour les populations, par la pêche elle-même aussi bien que par la transformation et le commerce du poisson.

La pêche représente l'activité principale des 135 pêcheurs recensés aux environs de la Sanaga 20 km en amont et en aval du site du futur barrage. La plupart d'entre eux sont également agriculteurs, et consacrent la majorité de leur temps à la pêche sauf au moment des semis (avril ou mai) et des récoltes (octobre). L'enquête socioéconomique menée auprès des chefs de ménage montre que la pêche à temps plein serait davantage pratiquée par des expatriés maliens ou tchadiens qui cultivent également des lopins de taille réduite pour leur propre consommation (maïs, arachide, manioc). Il convient d'ajouter à ces pêcheurs environ 80 mareyeuses qui prennent le relais pour la vente et la consommation dans les ménages.

La retenue du barrage sera de 4.5 km², et le débit de la Sanaga est tel que l'eau sera renouvelée tous les 2-3 jours selon les saisons (l'eau ne stagnera pas dans la retenue). Les conditions écologiques du milieu seront très peu modifiées par rapport à la situation actuelle, et on peut s'attendre que l'eau soit rapidement de nouveau propice au développement des poissons. La principale modification concernera le niveau d'eau (un maximum d'environ 11 m au niveau du barrage) ce qui favorisera le développement d'espèces sédentaires comme les Siluridés. Il est difficile de prévoir combien de temps passera avant que la faune piscicole revienne à sa productivité d'avant le barrage, d'autant plus que certaines zones riches en poisson de rapides auront disparues.

L'exploitation de l'aménagement hydroélectrique va générer des risques sur la retenue et à l'aval du barrage et de l'usine. C'est pourquoi la Société de Projet mettra en œuvre un certain nombre de mesures relatives à la sûreté hydraulique (interdiction d'accès, panneaux, bouées, sirènes, etc.). L'accès aux abords des ouvrages de l'Aménagement Hydroélectrique sera interdit. En ce qui concerne la retenue, au plus tard 3 mois avant la mise en eau du barrage, une zone d'interdiction à la navigation et à la baignade sera édictée par décision réglementaire de l'Autorité Publique compétente. Le tronçon court-circuité de l'aménagement et l'aval de l'usine seront également interdits d'accès par décision réglementaire de l'Autorité Publique compétente, au plus tard 6 mois avant la mise en eau de la retenue. Afin d'assurer la sécurité des pêcheurs et de leur matériel, la pêche sera ainsi interdite aux abords des ouvrages, dans une zone à définir à l'amont du barrage, entre le barrage et l'usine (tronçon court-circuité) et à l'aval de l'usine dans une zone à définir. La pêche devrait être possible dans la retenue, en amont de la zone d'interdiction.

Le Plan d'Action de la Réinstallation, qui fait suite à la mise à jour de l'EIES, a anticipé les principales contraintes de la pêche dans la retenue : i) adaptation aux conditions de pêche dans la retenue du barrage (l'eau sera plus profonde) ii) risque de baisse de la production de poisson pendant une ou plusieurs années suite à l'enneigement, avant que la végétation soit nettoyée, et l'eau redevenu propre, iii) manque d'outillage adapté et formation nécessaire à l'utilisation de nouveaux engins de pêche (lignes, filets, pirogues à moteurs), iv) beaucoup de pêcheurs extraient aussi le sable, activité qui s'arrêtera avec le barrage, v) changement dans les espèces de poisson présentes dans la retenue, vi) impact de la végétation ennoyée sur les accès aux bords de la retenue, etc. Les opportunités envisagées sont : i) possibilité d'une augmentation de la quantité de poisson dans la retenue, ii) marchés facilement accessibles (route goudronnée, Batchenga, Obala et Yaoundé, le train pour le Nord Cameroun). etc.

Les pêcheurs actuellement sur place, qu'ils soient locaux, nationaux ou immigrés maliens, doivent pouvoir faire face à l'afflux de pêcheurs migrants qui, avec leurs connaissances techniques et leur matériel évolué, risquent non seulement de surexploiter la retenue, mais également de remplacer les pêcheurs locaux. Compte tenu de la capacité d'accueil limitée du nombre de pêcheurs dans la retenue et du nombre potentiellement élevé de l'afflux des pêcheurs qui y viendront pêcher (pêcheurs réinstallés, pêcheurs migrants), il s'avère important d'élaborer un plan pêche dans la retenue afin que les pêcheurs affectés par le projet puissent continuer leur activité et maintenir, voire améliorer leur niveau de vie. Le plan pêche devra aussi définir des mesures adéquates Il s'agit d'amener les pêcheurs à s'adapter aux nouvelles conditions de pêche et à respecter les règles de sécurité.



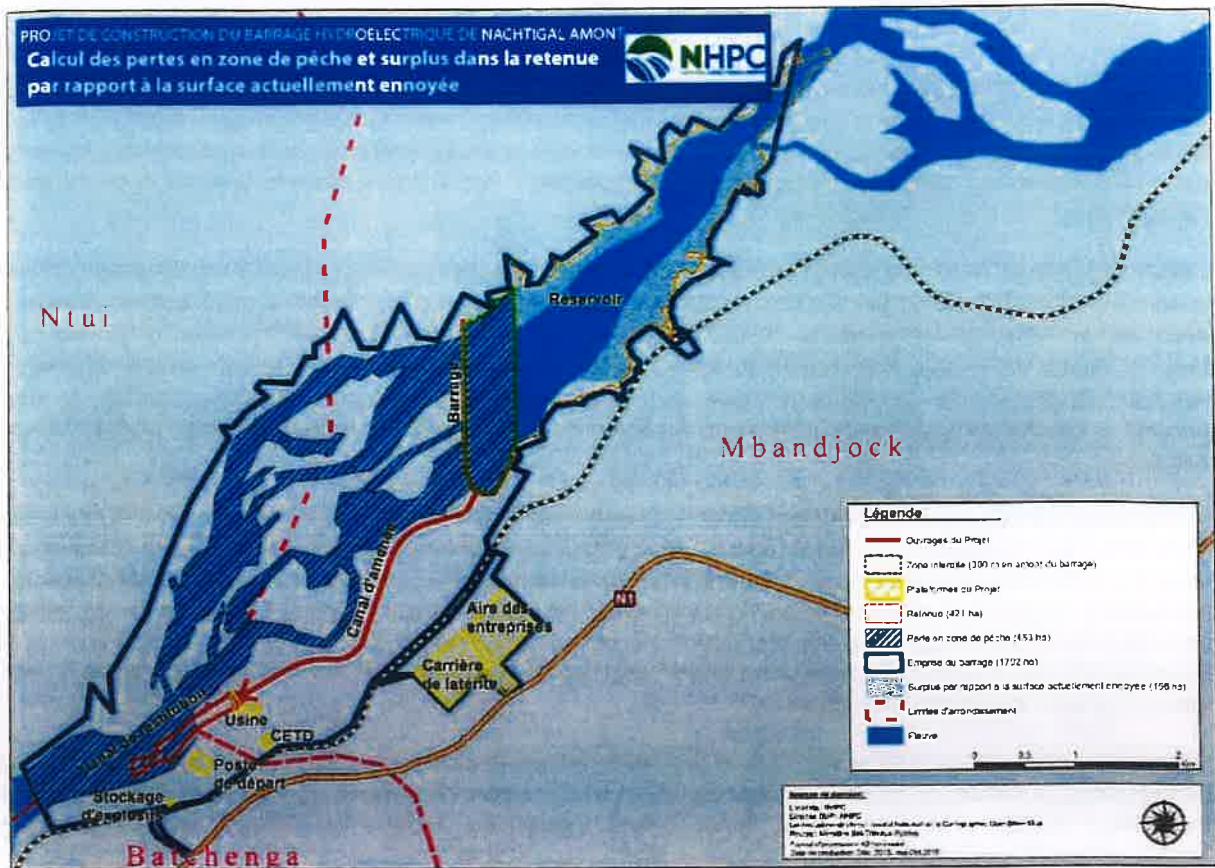


Fig. 1. Localisation de la retenue

III- OBJECTIF DE LA PRESTATION

NHPC souhaite s'attacher les services d'un consultant pour l'élaboration d'un plan pêche dans la retenue. L'objectif de cette prestation est de :

- Présenter au moins 3 retours d'expérience de la gestion des ressources halieutiques des barrages au Cameroun, avec une analyse en termes de bonnes pratiques pouvant être répliquées par le Projet Nachtigal Amont ;
- Proposer un plan d'aménagement de la pêcherie en collaboration avec le MINEPIA. Ce plan d'aménagement définira : i) les mesures de pérennisation de la pêche (calibrage des prises, matériel de pêche adapté au barrage, centre d'alevinage pour le repeuplement de certaines espèces, zone de destruction des filets de pêche usagés), ii) le processus de cogestion de la retenue avec les parties prenantes en tenant compte des trajectoires habituellement rencontrées (phase d'augmentation des populations, pallier et baisse de la production piscicole), iii) les périodes de pêche et des périodes de repos biologique, iv) les quotas qui seront précisés sur la base des inventaires qualitatifs et quantitatifs réalisés dans la retenue qui permettront d'apporter une assistance au suivi de la biodiversité piscicole prioritaire pêchée, et d'anticiper les problèmes d'afflux de pêcheurs, v) le nombre optimal des pêcheurs et les méthodes de pêche appropriées afin de limiter les risques liés à la sûreté hydraulique ; vi) la zone de pêche autorisée dans la retenue en lien avec le MINEPIA et les exigences de sécurité hydraulique du barrage (échanges avec la Direction de l'Exploitation de NHPC), vii) un plan d'action d'accompagnement des pêcheurs et mareyeuses dans la retenue, viii) un plan de renforcement des capacités des pêcheurs et mareyeuses sur les aspects techniques et organisationnels, ix) un plan de sensibilisation des pêcheurs sur les espèces prioritaires à éviter lors des exercices de pêche dans la retenue et sur le matériel de pêche adapté à cet évitement. Ce plan sera assorti d'un budget opérationnel. Le consultant prendra en compte les données de l'étude sur l'écologie et la systématique des poissons de la moyenne Sanaga et ses affluents réalisée par l'IRD pour NHPC et le retour d'expérience de gestion des pêcheries d'autres barrages du Cameroun.
- Proposer une stratégie de mise en place d'une entité responsable de la gestion des ressources ichtyologiques de la retenue dans un cadre négocié avec l'ensemble des acteurs (pêcheurs autochtones et migrants, chef de village, délégué MINEPIA, ...), ainsi que son mode de fonctionnement en précisant : i) les principes et règles locales de gestion de la retenue (focus sur des règles de pêche favorables aux espèces endémiques), (ii) matériels de capture autorisés, (iii) les périodes de fermeture, (iv) contrôle de l'accès à la ressource (nombre limité de pêcheurs ou

pêche collective), (v) l'accès des pêcheurs migrants dans la retenue, (vi) les mesures (droits et devoirs) relatives au partage des retombées économiques issues de l'exploitation de la ressource poisson au niveau de l'individu (pêcheurs et mareyeuses), de l'entité de gestion, du village, de la commune et de l'Etat (taxes MINEPIA) ;

- Proposer une stratégie et des options de mise en place d'une écloserie afin de permettre la conservation d'espèces endémiques fragilisées dans la retenue, cibler des espèces intéressantes pour la consommation.

IV- TACHES DEMANDEES AU CONSULTANT

Les responsabilités et tâches spécifiques du prestataire qui devra travailler en étroite collaboration avec l'équipe de NHPC tout au long de cette prestation, portent sur les points suivants :

- Proposer une méthodologie pour la réalisation de la mission ;
- Soumettre la méthodologie, le plan de travail et la matrice détaillée (rapport de démarrage) ;
- Rencontrer les parties prenantes : l'administration en charge de la pêche (MINEPIA), les autorités administratives (sous-préfets de Ntui et Mbandjock) et les maires des communes concernées (Mbandjock et Ntui), les chefs de village, les pêcheurs, les mareyeuses, les transporteurs et les fournisseurs de matériel de pêche et de mareyage. Les rencontres avec les autorités se feront après accord de NHPC qui se sera matérialisé sous forme d'une lettre d'introduction ;
- Rencontrer l'expert poisson de l'IRD (Dr Bitja Nyom Arnold Roger) et échanger avec l'expert JM Roussel ;
- Présenter les résultats provisoires en présence du MINEPIA et NHPC avec des supports numériques (Présentation PPT, vidéo, etc...) ;
- Produire le rapport du plan d'action pêche de la retenue

Le consultant tiendra avec l'équipe DES de NHPC une réunion de démarrage et une réunion de débriefing après la remise du rapport intermédiaire.

Il est à noter que ce plan pêche devra être validé par le MINEPIA ; à cet effet il est vivement recommandé au consultant de travailler en étroite collaboration avec le MINEPIA pour l'élaboration du plan pêche de la retenue.

V- LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables comprendront :

- Le rapport de démarrage présentant la méthodologie révisée suite à la réunion de démarrage, l'organisation et le planning proposés pour l'exécution de la mission ;
- Les comptes-rendus (CR) des entretiens réalisés sur le terrain (annexes du rapport) ;
- Le rapport intermédiaire présentant : i) une analyse des institutions et acteurs nationaux et locaux concernés par la gestion de la pêche dans les réservoirs des barrages de retenue et/ou hydroélectrique, ii) les expériences de gestion des ressources halieutiques des barrages au Cameroun, iii) une évaluation des risques d'afflux sociaux des pêcheurs migrants et des propositions pour mitiger et gérer ces afflux, iv) une évaluation de la productivité de la pêche dans la retenue et des taux de prélèvement en tenant compte de la préservation de la biodiversité halieutique, v) un plan d'action pêche détaillée de la retenue (vision stratégique, types de mesures, description technique, coût, moyens humains, chronogramme, etc.), vi) le fonctionnement de l'entité responsable de la gestion des ressources ichtyologiques de la retenue, et les différentes options de mise en place d'une écloserie.
- Le rapport final intégrant les commentaires de NHPC et du MINEPIA ;
- Les éventuelles données produites par le consultant : cartes, plans, feuilles de calcul, figures, etc.



VI- ORGANISATION, DUREE ET BUDGET DE LA PRESTATION

La durée de la prestation est de 4 mois à compter de la date de signature du contrat. Séquencement de la prestation :

- Mois 1 : Rapport de démarrage présentant la méthodologie validée, l'organisation et le calendrier détaillé d'exécution de la mission ;
- Mois 3 : Rapport intermédiaire ;
- Mois 4 : Rapport final de la mission ;

Le calendrier détaillé des activités sera proposé par le prestataire.

VII- EXIGENCES PARTICULIERES

NHPC attend du prestataire un fort engagement dans les domaines de la santé et de la sécurité, de l'éthique et de la conformité, et enfin dans le domaine social.

Le prestataire aura la responsabilité de la validation et de la mise en œuvre des projets individuels de reconversion, NHPC se réservant cependant un droit de veto sur les projets individuels.

Le Prestataire s'interdit toute communication externe ou relation avec les médias concernant cette opération. Ce domaine relève de la compétence exclusive de NHPC, le Prestataire acceptant le principe d'y être associé lorsque NHPC requiert sa participation.

De même le Prestataire s'interdit toute relation avec les autorités administratives locales ou nationales sans une validation préalable de NHPC, le Prestataire acceptant le principe d'y être associé lorsque NHPC requiert sa participation.

VIII- CONTENU DE L'OFFRE

Les soumissionnaires auront à produire, dans une enveloppe cachetée les pièces ci-dessous définies datées et signées par eux, rédigées en langue française, en 1 exemplaire original papier + 1 copie électronique sur clé USB ou CDRom.

- **Une lettre de soumission datée et signée**, indiquant l'engagement du soumissionnaire à réaliser les prestations dans les conditions de prix et de délai proposé ;
- **Une offre financière détaillée, datée et signée**, incluant une proposition d'échéancier de paiement ; l'offre financière distinguera le montant alloué au prestataire et le montant alloué aux programmes d'accompagnement.
- **Un Dossier administratif** comprenant :
 1. La carte de contribuable en cours de validité ou équivalent (copie certifiée conforme signée par les services compétents des impôts)
 2. Le registre de commerce ou équivalent.
 3. Un certificat d'imposition en cours de validité signé d'un responsable des impôts habilité, territorialement compétent (original) ;
 4. Une attestation de non-faillite délivrée par les Greffes du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire (original) ;
 5. Une attestation de non-redevance et le bordereau de situation fiscale en cours de validité (original) ;
 6. Une attestation de soumission pour CNPS (original) ou équivalent ;
 7. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire (original) ;
 8. Une attestation d'assurance RC Professionnelle ;
 9. L'attestation et le plan de localisation ;
 10. Pour les prestations réglementées, l'agrément ou l'habilitation du prestataire ;
 11. Les pouvoirs conformes dans le cas où le soumissionnaire agirait comme mandataire d'un groupement (original), ainsi que la copie de la convention de groupement. Dans ce cas, les pièces 1 à 9 devront être produites pour chacun des membres du groupement ;

N.B. : Les pièces administratives devront être produites en original ou copies certifiées conformes par l'autorité du service émetteur et datées de moins de trois (03) mois à la date de remise des offres.

➤ **Un Mémoire technique**

Ce document comprendra

- Une note méthodologique de réalisation des prestations, comprenant les aspects logistiques et planning
- Les références du candidat et les CVs des personnels clés
- Des commentaires sur les termes de référence annexés ;

➤ **La déclaration sur l'honneur annexée dument remplie et signée**

La description des prestations, ses annexes et autres pièces du Dossier de Consultation ne sont pas à remettre dans l'offre.

IX- PROFIL ET COMPETENCES DU PRESTATAIRE

Le Prestataire doit être un Consultant International Sénior, expert spécialiste des questions de la pêche et des études socioéconomiques et titulaire d'un diplôme supérieur (Bac + 5 ans au moins) en économie, sociologie ou toute autre discipline apparentée. Il doit en outre avoir :

- Une bonne connaissance des normes internationales et notamment celles de la SFI ;
- Une connaissance de l'Afrique centrale ;

Une expérience la gestion de la pêche dans les réservoirs des barrages dans les pays en développement sera un atout ;

X- APPRECIATION DE L'OFFRE

Les offres seront évaluées comme suit :

- Un dossier administratif incomplet est susceptible d'entraîner une non-qualification de l'offre
- L'offre technique pèsera pour 70% de la note finale et sera calculée suivant les critères du tableau ci-dessous qui seront appréciés en fonction des documents reçus :

Critère	Note
Profil de l'organisation	Sur 10 points
Références	Sur 20 points
Qualité des réalisations	Sur 10 points
Organisation envisagée	Sur 15 points
Composition et expertises des équipes	Sur 25 points
Connaissance de la zone	Sur 10 points
Conventions avec les institutions étatiques	Sur 10 points
Total	100 points

Seules les propositions techniques ayant obtenu une note supérieure ou égale à 60 points feront l'objet d'une évaluation financière.

- L'offre financière (OF) pèsera pour 30% et sera calculée suivant les critères suivants :

L'offre présentant le montant global financier le plus bas se verra attribuer 30% et celle présentant le montant global financier le plus élevé 0%, les autres offres se voyant attribuer un % calculé au prorata de leur positionnement entre l'offre la plus basse et l'offre la plus élevée.

Toutefois, si dans le panel des soumissionnaires apparait une offre très en écart par rapport à la moyenne des offres, le Client se réserve le droit de revoir le dispositif de cotation des offres financières exposé ci-dessus.

- Les critères de mieux disant sont susceptible d'apporter 15% comme suit :

L'appréciation des offres dans les domaines de la santé et de la sécurité, et de l'éthique et de la conformité, constitue un critère de mieux disant pouvant attribuer jusqu'à 10% de points supplémentaires.

L'appréciation du pitch constitue un bonus pouvant attribuer jusqu'à 5% de points supplémentaires.

XI- DELAIS DE SOUMISSION DES OFFRES

Les offres devront parvenir au siège de NHPC au 1067 Bis, Rue 1750-Nouvelle Route de Bastos Yaoundé (Cameroun) au plus tard le **21 avril 2021 à 12H00**.

Elles devront obligatoirement être présentées sous plis fermés portant uniquement la mention : « **Recrutement d'expert pour l'élaboration d'un plan pêche dans le réservoir du Barrage Nachtigal Amont** » à l'attention du Service Achats de NHPC.

Les dossiers incomplets entraineront une disqualification immédiate.

XII- ANNULATION/SELECTION

En cas d'annulation des Termes de Références, ou de non-sélection, les Soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité.

XIII- INTERLOCUTEURS

Pour toute information relative à la prestation, le Prestataire pourra contacter :

M. Joseph Tsana Enama

Responsable Restauration des Moyens d'Existence

(237) 690 87 22 31

jospheh.tsana@nachtigal-hpc.com

Pour toute information relative au processus d'appel d'offres, le Prestataire pourra contacter :

Joël MPESSA MVOGO

Cadre Achats Sénior

(237) 691 84 40 44

joel.mpeesa-ext@nachtigal-hpc.com